

Questions orales

LE LAIT EN POUDRE—LA VENTE AUX PAYS DE L'EUROPE DE L'EST—L'OFFRE AUX PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle a trait à la nouvelle d'aujourd'hui suivant laquelle la Commission canadienne du lait offre à des pays de l'Europe de l'Est du lait en poudre excédentaire pour moins de 14 cents la livre. Le gouvernement a-t-il d'abord accordé aux pays moins développés, où la famine et la malnutrition sont monnaie courante, le droit de refuser cet excédent de lait en poudre?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, selon mes renseignements, nous avons, par toutes les voies gouvernementales normales, tenté de le donner, de le vendre aussi bon marché que possible . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Comme on le sait, bien des pays n'acceptent pas pour la consommation humaine du lait écrémé en poudre vieux de 90 jours ou plus. Il faut donc lui trouver preneur dans les plus brefs délais. Une proportion importante du produit expédié en Europe ou ailleurs—car nous avons des agents dans le monde entier qui s'efforcent de le vendre et de l'écouler par tous les moyens possibles—sera retransformée probablement pour servir à l'alimentation des bestiaux, dans l'industrie de la boulangerie et ainsi de suite.

M. Roche: La nouvelle de ce matin signalait que l'excédent de lait en poudre sera écoulé pour alimenter les bestiaux. Le ministre l'a confirmé il y a un instant. Est-ce la politique du gouvernement d'écouler les produits alimentaires en excédent au Canada pour nourrir les animaux au lieu de les expédier le plus tôt possible pour nourrir la population des pays menacés par la famine?

M. Whelan: Nullement monsieur l'Orateur. Toutefois, en ce qui nous concerne, nous voulons nous assurer qu'il n'y aura pas de gaspillage. Si cet excédent peut servir à la consommation humaine, c'est notre premier choix. Au besoin, il pourra servir comme provende. Il n'y a rien de nouveau à cela. Je me souviens il y a des années, nous l'achetions à la ferme à 3c. la livre.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE PROGRAMME DE BILINGUISATION DU CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN—DEMANDE D'EXPLICATION DES DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre avait annoncé dans un communiqué du 13 décembre 1975 que la bilinguisation des communications relatives au réglage de vol aux instruments et de réglage de vol à vue aux aéroports du Québec allait être précédée d'études et de consultations. Pourrait-il clarifier la déclaration à la presse attribuée à M. Walter McLeish, de son ministère, selon qui le programme de bilinguisation du contrôle du trafic aérien s'appliquera au trafic commercial aérien? Veut-on parler des vols commerciaux tant internationaux que nationaux, ou seulement des vols nationaux?

[M. Whelan.]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette déclaration et la longue déclaration que j'ai faite aujourd'hui dissipent, je pense, toute ambiguïté en ce qui a trait aux précautions que nous prenons pour assurer la sécurité et aussi à notre volonté de permettre l'usage du français au Québec aux pilotes qui s'expriment mieux dans cette langue. Naturellement, on pourra toujours utiliser l'anglais pour les vols internationaux.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Comme je n'ai pas eu l'occasion de lire la déclaration qu'il a faite aujourd'hui—à l'extérieur de la Chambre—je voudrais demander au ministre s'il songe à instaurer les communications bilingues dans les vols à vue aux aéroports de Dorval et de Mirabel, même après nous avoir promis ici-même, si ma mémoire est fidèle, que ce programme ne saurait être appliqué à des aéroports autres que les cinq aéroports du Québec mentionnés au début, d'ici à ce que son ministère aie conclu avec succès des études de simulation et seulement après consultation et agrément de l'association des pilotes.

M. Lang: Nous avons toujours dit que nous comptions éprouver à fond toutes les formalités requises pour nous assurer de leur sécurité absolue, et aussi procéder aux consultations nécessaires avec toutes les parties intéressées. C'est pourquoi, je demanderais au député d'éviter de voir des problèmes où il n'y en a pas . . .

Des voix: Bravo!

M. Lang: . . . et de cesser de s'imaginer que je devrais m'adresser ici même à l'Association internationale des pilotes de lignes aériennes.

* * *

LES AÉROPORTS

OTTAWA—LA QUESTION DU BILINGUISME DANS LE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Le ministre des Transports veut-il expliquer la déclaration qu'il a faite à la presse selon laquelle il songe à examiner sérieusement la possibilité d'assurer les communications bilingues à l'aéroport international d'Ottawa et nous dire pourquoi?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): De toute évidence, les députés seront ravis de savoir que j'ai demandé à mon ministère d'envoyer à tous les députés une copie des observations que j'ai faites ce matin afin qu'ils sachent exactement ce que j'ai dit. J'ai, en effet, indiqué que nous avions l'intention d'examiner la question des communications bilingues dans la réglementation de la circulation aérienne à l'intérieur de la province de Québec. J'ai également signalé que notre examen ne dépassait pas les frontières du Québec, sauf dans le cas de la capitale nationale où pour des raisons évidentes, des considérations à peu près semblables pourraient s'appliquer.

M. Hnatyshyn: Le ministre pourrait-il être plus précis quant aux raisons pour lesquelles il songe à recommander que les communications bilingues s'appliquent à Ottawa et nous dire si oui, ou non, les contrôleurs de la circulation aérienne ont été consultés à ce sujet; de plus, s'il pense qu'en ces temps d'austérité les frais de formation et de mise en œuvre du programme en valent la peine?